



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Création de la Zone d'Aménagement Concertée de Lenn Sec'h sur la commune de Caudan.

AVIS D'ENQUETE

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2010 et en application des dispositions du code de l'environnement notamment de ses articles L. 214-1 à L. 214-6, il sera procédé à une enquête publique concernant la **Création de la Zone d'Aménagement Concertée de Lenn Sec'h sur la commune de Caudan..**

Un dossier sera déposé en mairie de CAUDAN ; pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations au registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Caudan.

A été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur PLUNIAN Jean-Claude.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie les jours suivants :

le lundi 28 juin 2010 de 9 H 00 à 12 H 00

le samedi 10 juillet 2010 de 9 H 00 à 11 H 00

le vendredi d 16 juillet 2010 de 14 H 00 à 17 H 00

Le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées dans le délai de 45 jours à compter de l'issue de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de CAUDAN, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, les intéressés pourront en obtenir communication en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.